

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.31PR
concernant
l'arrêté d'imposition pour l'année 2013**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 octobre 2012.

La délégation municipale était composée de MM. Daniel Von Siebenthal, Syndic et Pierre Meyer, Service des Finances. La Commission des Finances les remercie pour les informations qu'ils ont bien voulu lui donner.

Dans ce préavis, la Municipalité propose le maintien du taux d'impôts malgré les difficultés de financement des futurs investissements. Les montants à investir durant les prochaines années seront conséquents, puisque la planification 2011-2016 prévoit 30 à 35 millions d'investissement par année. La marge d'autofinancement ayant tendance à s'amenuiser (environ 15 millions par an), il est prévu que la dette augmente de 15 à 20 millions par année d'ici 2016 !

Le retour net touché par la Commune grâce à la péréquation évolue peu. En touchant le maximum, 4 points d'impôt, Yverdon-les-Bains est soumis au mécanisme de plafonnement. A cela, il faut ajouter les dépenses thématiques. Celles-ci sont à la charge de la commune à hauteur de 8 points d'impôt. Le solde est ensuite récupéré, au maximum à 75%. Cependant, en raison de la forte demande de toutes les communes, la proportion s'élève cette année à environ 65%.

L'augmentation des coûts liés à la Police régionale, ainsi qu'au Service régional d'Incendie et de Secours (SIS) est compensée par les versements des autres communes concernées. Par contre, suite à la nouvelle organisation de la Police, la population des villages alentour profite des heures d'ouverture du poste de police yverdonnois, plus généreuses qu'ailleurs, pour venir déposer leurs plaintes. Cela occasionne un surcroît notable de travail pour les policiers yverdonnois, ceci sans compensation financière.

De manière générale, on constate que la dette augmente. La marge d'autofinancement se réduit, car la péréquation ne peut que diminuer. Les marges aux Services Industriels diminuent également suite à la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour notre Commune, un point d'impôt correspond à Fr. 699'000.00.

L'augmentation des recettes fiscales résultant de l'augmentation de la population couvre partiellement l'augmentation des dépenses courantes, mais n'augmente pas notre marge d'autofinancement des investissements.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts est de 2,5%, soit un montant annuel d'environ 4,8 millions de francs. A long terme, en cas de crise économique et d'augmentation des taux, la situation de la Commune pourrait devenir délicate! Il est malgré tout difficile de renoncer à investir, la Commune ayant besoin de nouvelles infrastructures, d'écoles, etc.

Conclusion :

La Commission des finances accepte l'article 1 du préavis à l'unanimité de ses membres et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'article 1 tel que présenté par la Municipalité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Carp', with a stylized flourish at the end.

Catherine Carp